

SAS FILOR
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : RD 906 – Avenue Marguerite Puhl Demange
54150 VAL DE BRIEY
R.C.S. VAL DE BRIEY 503 143 539

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 30 DECEMBRE 2025

- Monsieur Stéphane PIGUET, détenant 1.131 actions,
- Madame Angélique PIGUET, détenant 10 actions,
- la société 4 AS FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, ayant son siège à VAL DE BRIEY (54150) – Avenue Marguerite Puhl Demange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VAL DE BRIEY sous le numéro 533 854 469, détenant 359 actions,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, ont décidé unanimement et en qualité de seuls associés, par le présent acte en application de l'article 10 des statuts de la Société, ont décidé :

- Changement de la date de clôture de l'exercice social,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décident de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er février et 31 janvier et de réduire de 5 mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 7 mois et sera clos le 31 janvier 2026. En conséquence, les associés modifient l'article 5 des statuts dont l'alinéa 3 sera désormais rédigé comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé:

ARTICLE 5 – DUREE - EXERCICE SOCIAL (alinéa 3)

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} février et finit le 31 janvier de l'année suivante."

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des décisions pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

M. Stéphane PIGUET

Mme Angélique PIGUET

Pour la société 4 AS FINANCES- M. Stéphane PIGUET